REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260708-DCM60-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 JUILLET 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet 2026, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 03 juillet 2026

Objet : Repas du 14 juillet - Tarif

Comme les années précédentes, le conseil municipal offre le repas du 14 juillet aux habitants de la commune.

Quant aux « hors commune », il sera demandé 25,00€ par adulte et 12,00€ par enfant jusqu'à 12 ans.

La gestion se fera via la régie "divers".

Le règlement devra être effectué en même temps que la réservation auprès de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 08 juillet 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

MAIRIE de AMURÉ 79 (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :